

Associer la population

Enjeu : Créer une dynamique collective

Mots clés : participation, co-construction, concertation, information, citoyens, acteurs, habitants



source : Salins-les-Bains (©Donativo)

Un projet de revitalisation de centre-bourg, se construit pour et avec la population. Les acteurs locaux constituent en effet un élément essentiel de la réussite du projet, dès le stade du diagnostic qui inclut les usages et les représentations du territoire. La définition des actions doit prendre en considération la façon dont les habitants perçoivent et expriment les enjeux de la revitalisation. Au-delà de la prise en compte des besoins, le choix de co-construire ces actions avec les habitants permet de dépasser l'aspect consultatif pour susciter un lien plus fort au projet et donc une adhésion.

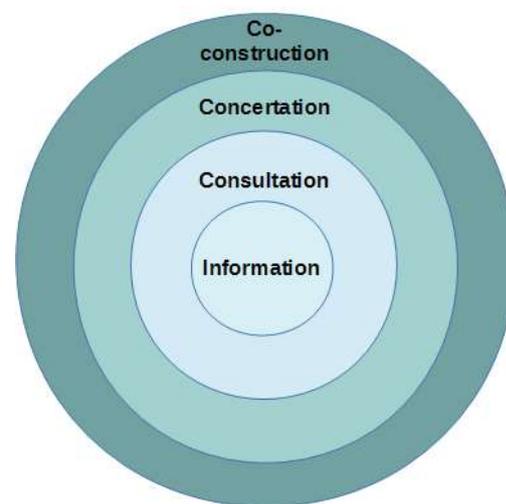
Cependant la participation active des habitants, si elle est souhaitable, ne se décrète pas. Ils doivent se sentir associés, responsabilisés pour définir leur cadre de vie et faciliter des changements de pratiques plus en adéquation avec leurs besoins et leurs aspirations.

La mise en œuvre du projet de revitalisation dépend directement de l'action d'acteurs locaux, économiques, associatifs, médico-sociaux et de l'implication quotidienne des habitants.

La revitalisation du centre-bourg représente donc un processus de transition qui nécessite une adhésion large pour trouver et mettre en œuvre ensemble un modèle alternatif au « tout étalement urbain motorisé ».



Construire une démarche participative pour le centre-bourg et faciliter la mise en œuvre du projet



Les premières expériences de démocratie participative françaises remontent aux années 1960-70 avec la création des comités de quartier. La démocratie participative est alors portée par des mobilisations associatives. Les groupes d'actions municipales constituent une première tentative d'organisation de la participation citoyenne par la mobilisation de citoyens prêts à s'investir dans la vie de leur cité.

La participation est en passe de devenir aujourd'hui un droit fondamental du citoyen dans son rapport à la vie publique

Le principe de participation des citoyens aux prises de décisions qui les concernent a été consacré par la déclaration de Rio en juin 1992, notamment avec la création des Agendas 21 locaux (stratégies locales de développement durable) qui doivent être instaurés via une procédure de consultation la plus ouverte possible. Plus récemment, une ordonnance en date du 3 août 2016 est venue réformer les procédures de participation du public autour de trois axes principaux :

- Une meilleure définition des objectifs de la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement,
- Un renforcement de la concertation en amont du processus décisionnel,
- Une modernisation des procédures de concertation en aval, notamment à travers la dématérialisation de l'enquête publique.

Cette ordonnance instaure également un droit d'initiative citoyen auprès du Préfet qui peut être mis en œuvre par des électeurs, un conseil régional, départemental ou municipal, un établissement public de coopération intercommunale ou encore des associations agréées, en fonction de l'importance du projet.

Créer une dynamique collective favorable au projet

Compte tenu de l'évolution de ce contexte réglementaire en faveur d'une plus grande participation des citoyens, il est hautement probable que tout ou partie d'un projet de revitalisation d'un centre-bourg se retrouve concerné par une procédure de concertation du public.

Loin de considérer ce processus participatif comme une contrainte, un facteur potentiel de retard dans la réalisation d'un projet, beaucoup de territoires dont de nombreux lauréats du programme de revitalisation centres-bourgs, ont fait de la participation des habitants un point fort de leur projet, un levier pour susciter une adhésion plus importante et faciliter sa mise en œuvre.

Pour assister les collectivités dans la mise en œuvre de l'association de la population, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a produit une charte de la participation du public en octobre 2016. Elle apporte une aide à tous les participants (porteur de projet et public) dans la mise en œuvre du dispositif de participation.

La participation des habitants au programme de revitalisation des centres-bourgs reste toutefois différente d'un territoire à un autre, en fonction de la nature du projet, de son état d'avancement, du degré d'implication des acteurs, de l'habitude de la collectivité à utiliser les différents outils participatifs. L'originalité et la diversité des méthodes participatives illustre parfaitement cette pluralité d'approches dans la participation du public.



INFORMER pour construire une démarche participative dans le centre-bourg

Acteurs : Population / élus

Facilitateurs : Associations / bureaux d'études / animateur / agence d'urbanisme / CAUE...

Outils: Réunion publique / médias / réseaux sociaux / animations à destination de lieux spécifiques (marchés, places, équipements...) / enquêtes par questionnaires et par entretiens...



L'information vient aux habitants avec le «Blabla Truck» du Haillan

© Mehdi Hazgui

Apporter l'information au plus près des habitants

L'information descendante, du décideur vers les habitants, ne nécessite pas d'implication des citoyens dans l'élaboration du projet de revitalisation, ni dans le processus de décision.

Pour le porteur de projet, l'enjeu consiste à présenter les finalités d'une opération d'aménagement, son calendrier et éventuellement les diverses contraintes que cette dernière peut rencontrer.

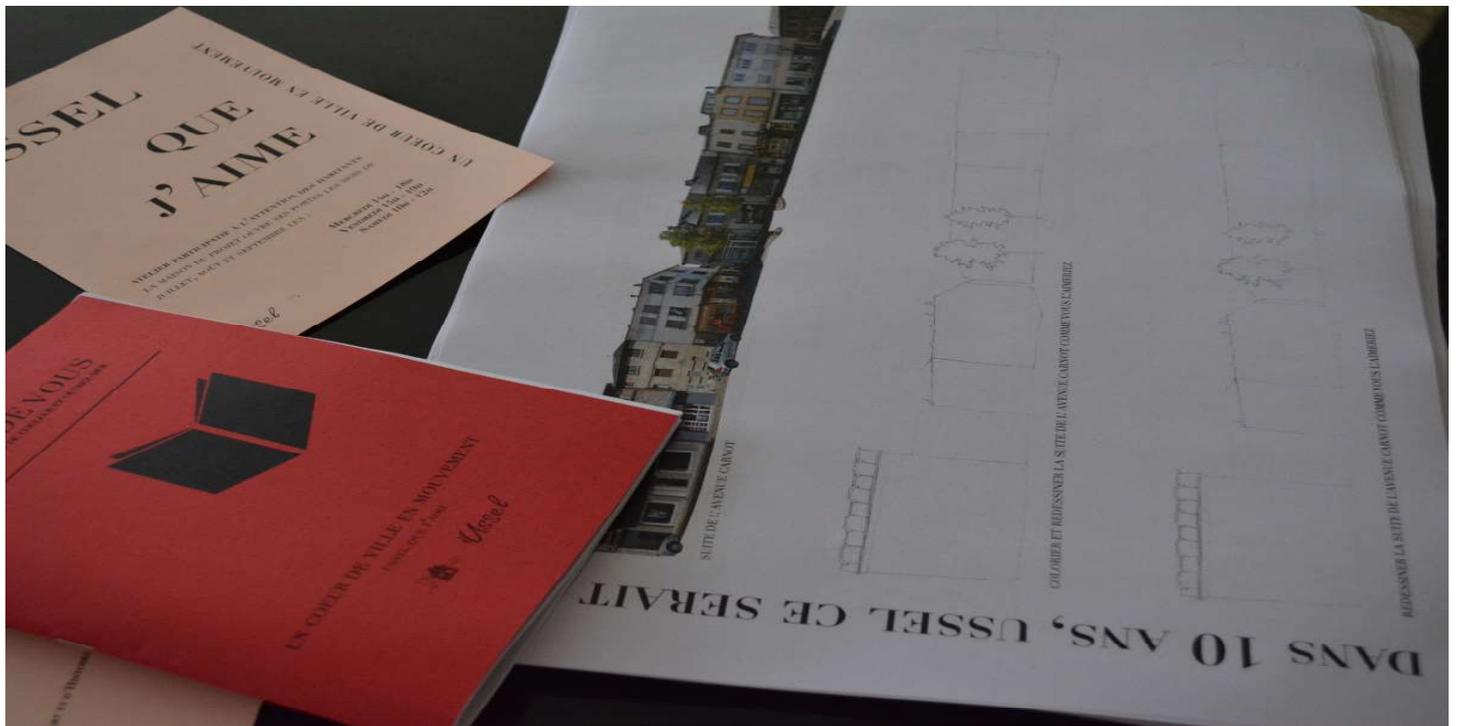
Dans le cas d'une collectivité peu habituée à utiliser des processus participatifs, l'information de la population sur le projet d'aménagement envisagé est souvent une bonne entrée en matière. Un travail important est à mener autour du support utilisé pour informer la population. Si la réunion publique reste la procédure la plus utilisée, la multiplication des supports pour annoncer cette réunion permet de cibler un public plus large. Pour informer sa population, la commune de Florac en Lozère a utilisé la presse, les panneaux lumineux et les réseaux sociaux. Sur la commune du Haillan en Gironde, un tricycle dénommé « Blabla Truck » a sillonné les rues de la ville pour apporter de l'information sur le projet urbain cœur de ville au plus près des habitants.

Aller chercher l'information à la source

L'information peut également être ascendante, des habitants vers le décideur. Elle sert alors à recueillir la parole des personnes concernées dans un cadre plus ou moins formalisé, souvent à travers des instances de médiation réglementaire ou associative. Si ce type d'information permet de recueillir les attentes de la population, elle ne garantit pas que les informations récoltées seront prises en compte par les décideurs. De nombreux acteurs utilisent le questionnaire et l'enquête pour récolter de l'information sur une thématique bien précise d'un projet urbain. La commune de La Réole située en Gironde, lauréate du Programme de Revitalisation des Centres-Bourgs a exploité près de 800 questionnaires dans le cadre d'une étude sociologique pour l'élaboration de son projet La Réole 2020.

Savoir communiquer pour mieux partager

Cette étape est primordiale, dans la perspective d'une participation de la population plus importante. Elle est la base du processus participatif. Elle le rend lisible et compréhensible par tout un chacun. L'habitant est mis en position de compréhension et d'appréhension du projet, de ses enjeux, de sa finalité et ainsi, il est en capacité de s'inscrire et d'interagir dans la démarche participative.



EXEMPLE D'USSEL (19) : du bon usage des outils de la participation

Le projet de revitalisation d'Ussel, dans sa recherche de rééquilibrage du territoire communautaire, affiche l'ambition d'impliquer sa population à travers une démarche qui va de la concertation à de la co-conception.

Avant de mettre en œuvre différentes techniques pour impliquer sa population, le projet d'Ussel a tout d'abord réuni un certain nombre de préalables :

- une adhésion des élus aux principes de la démarche participative
- un accompagnement par un groupement d'architectes
- une maison du projet dédiée à la concertation
- une association des habitants à la production d'un « plan guide » d'Ussel

Conception et diffusion de livrets pour connaître les habitants et leurs pratiques

Deux livrets destinés à connaître les habitants et leurs pratiques ont été réalisés pour accompagner la phase d'information puis initier la concertation.

Un premier livret « à propos de vous » leur a été soumis durant la phase de diagnostic, un second afin d'amorcer la 2e phase de concertation. L'objectif : mieux connaître le profil sociologique des habitants, leurs pratiques réelles du bourg et leur vision sur les atouts et les besoins actuels du centre-bourg.

Enrichir le diagnostic à travers la déambulation : les arpentages du centre-bourg

Des promenades commentées rassemblant équipe de conception et habitants ont permis, dès la phase de diagnostic, de conforter et de compléter l'identification des sites à potentiel et à enjeux.

Illustrer les suggestions des habitants : les cartes J'aime/J'aimerais

Les habitants ont été invités à venir déposer des étiquettes sur leur vision de l'état du bourg et leurs volontés de changement sur deux cartes. Ce sont pas moins de 265 étiquettes qui ont été analysées pour faire émerger thématiquement (et quantitativement) les qualités du centre et les « désirs de ville ».

Réagir sur des scénarios, coproduire un scénario commun :

Suite au diagnostic, les habitants ont été sollicités au cours de deux phases de concertation. Lors du premier atelier « résonances territoriales », les habitants étaient invités à réagir par tables thématiques sur trois scénarios (volontairement provocateurs) proposés par le bureau d'étude. Les résultats ont été exposés à la maison du projet. En janvier 2017, la deuxième phase de concertation a commencé autour de l'atelier de coproduction « redéfinir le centre-bourg » cette fois-ci sur un scénario hybride.

CONSULTER pour enrichir son projet

Acteurs : Population / élus / associations locales / commerçants / promoteurs / PNR / ...

Facilitateurs : Associations / bureaux d'études / animateur / agence d'urbanisme / CAUE...

Outils: Maison du projet / enquête publique / atelier / animations à destination de lieux spécifiques (marchés, places, équipements...) / enquêtes par questionnaires et par entretiens / safari photo / diagnostic en marchant / porte à porte / concertation / boîte à outil des EcoQuartiers en milieu rural...

Après avoir informé la population qu'une réflexion était en cours sur la revitalisation du centre-bourg, le porteur de projet peut souhaiter recueillir l'avis des acteurs locaux en organisant une consultation.

Consulter pour mieux associer

Face à des acteurs qui pourraient avoir des doutes sur l'intérêt de la participation des habitants, la consultation apparaît comme un outil de transition. Elle permet de recueillir l'avis de la population sur le projet tout en laissant le décideur libre de prendre en compte l'avis, les suggestions et les critiques des habitants sur le sujet présenté.

Souvent utilisée dans le cadre de consultations de type enquête publique ou étude d'impact, elle porte principalement sur des projets d'infrastructures ou d'aménagement. Elle est le lieu où se rencontrent informations descendantes et ascendantes de manière plus ou moins structurée. En l'absence de processus de concertation prévu en amont de cette démarche de consultation, elle peut être perçue comme une simple obligation réglementaire, une perte de temps, ou comme un lieu d'affrontement entre opposants à un projet d'aménagement.

En inscrivant cette consultation dans la durée du projet, la prise en compte de l'avis de la population peut venir enrichir le diagnostic ou le contenu du projet, en fonction de l'objectif qui aura été préalablement arrêté, sans allonger le délai de réalisation.

La maison du projet comme lieu fondateur de la concertation et plus généralement de la participation

Dans les projets de revitalisation de centres-bourgs, la période de consultation est souvent intégrée au sein d'un dispositif plus large de participation des acteurs. Elle retrouve sa fonction originelle d'outil d'enrichissement du débat au sein d'un lieu d'échange ouvert au plus grand nombre.

Le lieu dans lequel se déroule cette consultation ressort comme un élément important au sein des projets du Programme de Revitalisation des Centres-Bourgs. Il doit être facilement identifiable, accessible et permettre d'accueillir dans de bonnes conditions la majorité des réunions de concertation envisagées sur le territoire.

Parmi les lauréats nombreux sont ceux à avoir programmé et identifié une maison du projet (comme les communes de Périers dans le département de la Manche, de Lauzerte dans le Tarn-et-Garonne, de Cilaos à la Réunion...).

Réserver des locaux à usage permanent n'est pas l'unique solution. Des dispositifs d'occupations temporaires ou de transitions peuvent également être mobilisés pour jouer ce rôle de maison du projet. Cette solution a de plus l'avantage d'instaurer une dynamique citoyenne si le lieu de la concertation est partagé avec des associations qui ont pour objectif d'animer le centre-bourg. La commune de Doué la Fontaine, dans le département du Maine-et-Loire, a pour sa part choisi de situer sa maison du projet au sein de locaux commerciaux vacants.



Source : commune de Cilaos

La maison du projet de Cilaos, un lieu dédié aux rencontres

EXEMPLE DE LAUZERTE (82) : débat constructif pour la revitalisation



photo du blog : <http://www.lespetitesjoiesdelavielondonienne.com>

La communauté de commune du Pays de Serres en Quercy et la commune de Lauzerte se sont lancées, dès le début des opérations et aux côtés des élus et des habitants, dans une démarche de co-construction d'un projet de territoire.

La convention de revitalisation de centre-bourg comporte différents volets (urbain, habitat, patrimoine et environnement, services et commerces et équipements de proximité) dont un volet à part entière consacré au développement territorial.

En début d'opération, une étude stratégique de développement a été menée d'octobre 2015 à juin 2016 par un bureau d'études spécialisé en marketing territorial de Toulouse et en tourisme Espitalié consultant. Un diagnostic complet a été partagé avec une quarantaine d'acteurs socio-professionnels, ce qui a permis une bonne compréhension des enjeux pour définir les axes stratégiques d'un programme d'action pluriannuel précis, réaliste et réalisable.

Le diagnostic partagé a fait émerger 10 axes stratégiques déclinés en 7 actions qui ont été validés en comité de pilotage des élus puis soumis aux conseils municipaux des 21 communes de l'EPCI pour priorisation. Cette large consultation intercommunale a permis d'aboutir à une vision globale du territoire, de ses atouts, de ses faiblesses, et de mieux saisir les opportunités et les menaces qui pèsent sur ce dernier. La concertation a permis de hiérarchiser des actions prioritaires à mettre en place à court, moyen long terme.

Pour compléter et enrichir le processus de concertation, le bureau d'études a animé un café débat sur la commune en février 2016. Ce temps d'échange a permis à une quarantaine d'habitants du centre bourg de débattre librement, en l'absence des élus, sur les thèmes issus du diagnostic pour répondre à la question essentielle : « Comment bien vivre à Lauzerte ? ».

« Comment bien vivre à Lauzerte ? »

En avril 2016, 10 groupes locaux de concertation thématiques ont été réunis, composés chacun d'une quinzaine de personnes de la société civile aux profils bien différents. Le chef de projet s'est assuré de la présence de chacun tout en rappelant l'intérêt de la démarche. L'objectif visé dans un premier temps était de recueillir leurs avis et remarques sur l'état des lieux économique, culturel, associatif et dans un second temps, d'échanger avec eux au plus près du terrain sur leurs suggestions et leurs propositions d'actions.

Lauzertins de souche ou nouveaux arrivants, commerçants, artisans, artistes, représentants du milieu associatif, actifs ou retraités, se sont tous exprimés.

Si tous les participants s'accordent à louer la douceur de vivre du village, chacun est conscient de la nécessité de faire face au déclin démographique constaté ces dernières années et de tout mettre en œuvre pour faire partager au plus grand nombre les atouts de Lauzerte, l'un des plus beaux villages de France, ni musée, ni ville dortoir.

Après les trois heures d'échange, les différentes prises de parole ont permis de conforter les premières orientations et les premiers choix stratégiques d'aménagement et plus particulièrement :

- le maintien des services publics de proximité et l'accessibilité du village.
- l'investissement dans le réseau très haut débit numérique, investissement indispensable tant pour le monde professionnel que pour la population.

En réponse aux besoins de la population, en plus de son action forte sur la politique d'amélioration de l'habitat, la collectivité a le projet d'aménager à court terme une maison de service au public ainsi qu'une maison de la culture et du patrimoine, porte d'entrée et vitrine du territoire sur le site stratégique de la place centrale des Cornières. La commune de Lauzerte mène également une réflexion pour améliorer la mobilité au quotidien des habitants et des visiteurs, notamment par l'aménagement soigné de l'espace public, des places de stationnement supplémentaires et des entrées de ville.

CONCERTER pour faciliter la mise en œuvre du projet

Acteurs : Population / élus / associations locales / commerçants / promoteurs / PNR...

Facilitateurs : Associations / bureaux d'études / animateur / agence d'urbanisme / CAUE...

Outils: Maison du projet / enquête publique / atelier / animations à destination de lieux spécifiques (marchés, places, équipements...) / enquêtes par questionnaires et par entretiens / safari photo / diagnostic en marchant / porte à porte/ boîte à outil des EcoQuartiers en milieu rural...

En terme d'outils la concertation ne diffère pas de la consultation, seule la finalité de la parole recueillie change.

Concerter, c'est reconnaître aux habitants une expertise dans leur quotidien.

Troisième étage du processus participatif, la concertation implique que soient menées préalablement les étapes d'échange et de dialogue avec les personnes intéressées par le projet. Les phases d'information sur les caractéristiques du projet et de consultation sur les besoins doivent donner une plus grande marge de manœuvre aux habitants.

Contrairement à la consultation, la concertation implique une prise en compte de la parole des participants, elle s'oppose à la décision unilatérale une fois le processus enclenché. Elle implique nécessairement pour le décideur une forme de partage de son pouvoir, dont les limites sont claires et fixées préalablement, en reconnaissant la légitimité de l'expertise d'usage des habitants sur les sujets qui les concernent. Pour cela, le porteur de projet doit constamment veiller à démontrer que la décision finale n'a pas été prise préalablement.

Les objectifs de la concertation sont différents selon les parties. Du point de vue de la collectivité, cela peut être d'augmenter l'efficacité d'un projet ou d'une décision et de chercher à provoquer un changement dans la pratique des acteurs ou de la gouvernance en place. Du point de vue des participants, la concertation peut être un objectif de satisfaction d'un besoin de reconnaissance, d'un besoin d'action collective ou bien la recherche d'un bénéfice individuel ou collectif en lien avec la problématique.

Se faire accompagner pour mieux concerter

La commune de Lavelanet, en Ariège, à la fois lauréate du Programme de Revitalisation des « Centres-Bourgs » et du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » a mené une concertation pour la revitalisation de son centre bourg en se faisant accompagner pour l'animation de cette séquence par un bureau d'étude. En parallèle, le Pays des Pyrénées Cathares, accompagné par les étudiants de l'école d'architecture de Toulouse, a organisé plusieurs workshops (ateliers de travail) sur le territoire. Les premières initiatives ont concerné la participation et étaient destinées à mobiliser les habitants à travers des déambulations urbaines, des parcours commentés, des entretiens « spontanés » dans les rues ou des réunions publiques.

Une fois ce socle de participants constitué, la commune de Lavelanet a organisé des ateliers thématiques autour de la mobilité, des espaces publics, de l'habitat, de l'innovation économique et sociale ou de l'image du territoire. Cette concertation volontaire a permis de nourrir le projet urbain de propositions concrètes issus des habitants. En constatant que le nouveau projet urbain intègre le respect de la qualité architecturale, la préservation des paysages, la diminution de la place de la voiture individuelle au profit du co-voiturage ou des transports en commun, les habitants de Lavelanet retrouvent les préoccupations quotidiennes qu'ils ont eux-mêmes injecté dans le projet.

EXEMPLE DE LUMBRES (62) : élargir le socle des participants

Les réunions de consultation du public, notamment sous forme de réunions publiques, rassemblent souvent les mêmes personnes, ce qui fait perdre à l'exercice de sa pertinence et de son efficacité.

Aller chercher les participants à la source

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, les élus de la communauté de commune du pays de Lumbres, dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France, ont fait le choix d'une démarche volontariste en se donnant les moyens d'aller chercher les participants sur leurs lieux de vie. L'enquête a porté sur près de 350 personnes, elle comportait des temps spécifiques de rencontre avec les professionnels du territoire, les établissements scolaires et d'autres ouverts à l'ensemble de la population. Les différentes catégories d'âges ont été consultées lors de cette enquête.

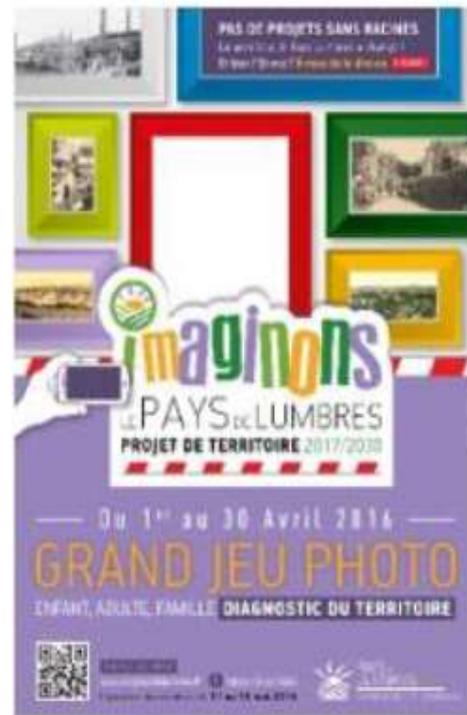
Un coût financier compensé par une plus large adhésion au projet

Un tel choix a forcément un coût supplémentaire, la communauté de communes a opté pour une démarche exemplaire et innovante confiée à des spécialistes de l'animation et de la concertation citoyenne pour un montant de 90 000 €. Cet investissement financier initial est toutefois rapidement rentabilisé par une meilleure adhésion de la population au projet, une mise en œuvre facilitée notamment grâce à la réduction des recours qui en résulte. En sus des réunions de mobilisation des acteurs relais et de la création d'outils de communication pédagogique, une animation originale a été pensée à travers l'organisation d'un grand jeu photo.

Le safari photo comme outil de diagnostic du territoire

Les participants devaient retrouver des lieux représentés sur d'anciens clichés et reprendre une photo en essayant de reproduire le même cadrage. L'outil photo implique une réflexion autour d'un lieu en prenant en compte son histoire, en interrogeant son évolution actuelle et en se projetant sur son usage ou sa configuration future.

Les participants pouvaient rajouter un commentaire



Source : Document de présentation du PLUi de la Cdc ddu pays de Lumbres

sur le ressenti par rapport aux changements observés entre les deux « périodes ». Cet exercice a ainsi permis d'obtenir des supports visuels agrémentés de remarques qualitatives qui, une fois exposés, sont venus eux-mêmes enrichir le débat entre les participants.

La participation : un outil favorisant la transversalité entre élus et l'acculturation à de nouvelles thématiques

L'enjeu d'une meilleure participation ne réside pas uniquement dans une association réussie des habitants. Acteurs essentiels du territoire, les élus peuvent également être ciblés par la mise en œuvre de processus participatifs.

Toujours sur la communauté de communes de Lumbres, la création du nouvel EPCI a été l'occasion d'une double sensibilisation des élus, d'une part aux documents d'urbanisme, thématique nouvelle pour la moitié des communes, d'autre part aux principes même de la concertation, objet public inédit pour des acteurs qui n'avaient comme unique expérience sur le sujet qu'une consultation sur le thème du numérique.

CO-CONSTRUIRE un projet de revitalisation de centre-bourg durable

Acteurs : Population / élus / associations locales / commerçants / promoteurs / PNR...

Facilitateurs : Associations / bureaux d'études / animateur / agence d'urbanisme / CAUE...

Outils: Maison du projet / workshop/ atelier / animations à destination de lieux spécifiques (marchés, places, équipements...) / enquêtes par questionnaires et par entretiens / safari photo / diagnostic en marchant / porte à porte / formation des acteurs/ boîte à outil des EcoQuartiers en milieu rural...

Dernier étage du processus participatif, la co-construction nécessite la contribution des acteurs à l'élaboration du projet, à la prise de décision et à sa mise en œuvre. Initiative et décision sont partagées par l'autorité publique à travers un partenariat où le rôle de chacun a été préalablement défini. L'expertise d'usage de l'habitant est ainsi reconnue à la même hauteur que celle des professionnels, elle éclaire la vision du projet et contribue à définir les priorités d'action, le programme et ainsi être pleinement acteur de son élaboration.

L'association internationale pour la participation publique (AIP2France) suite à des premières expériences menées sur le thème de la participation des exclus a fait émerger des recommandations que l'on retrouve pour l'essentiel à des échelles diverses au sein des projets de revitalisation de centres-bourgs.

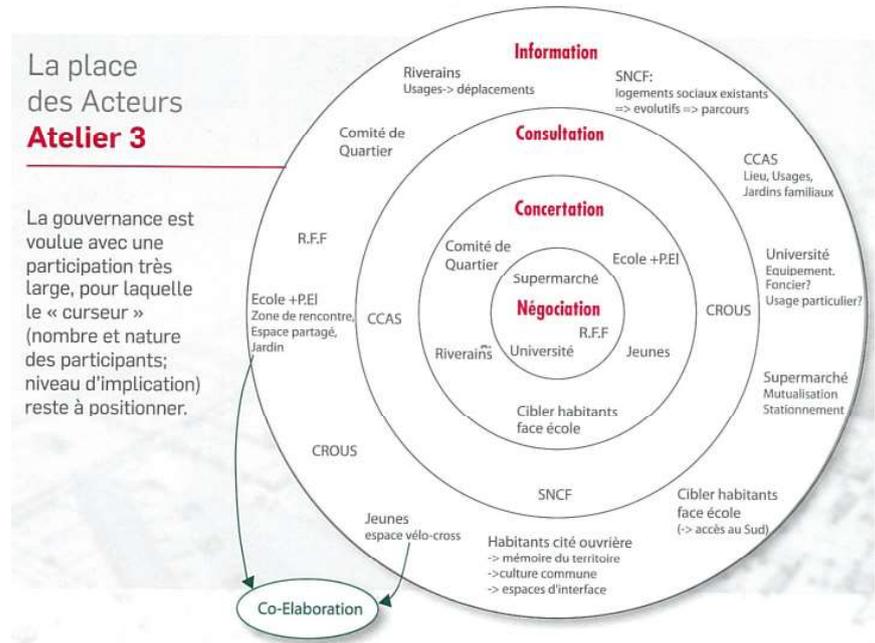


Illustration de la place des acteurs au sein de la gouvernance « participative » pour un atelier « Des clefs pour réussir un EcoQuartier » en 2013

Affirmer la volonté politique de la participation de tous et accepter le changement de posture que cela implique

Impulser un processus participatif pour ses projets nécessite un changement de posture qui doit être intégré en amont. Il implique nécessairement une perte de contrôle sur le projet et une reconnaissance de l'expertise d'usage à travers une écoute bienveillante. La participation est avant tout une démarche politique, un choix d'élus qui décident d'affirmer un certain nombre d'objectifs, de définir le cadre et la finalité du processus participatif. Cette volonté est d'autant plus efficace si elle peut s'appuyer sur une stratégie de sensibilisation et de formation préalable des élus et des professionnels aux méthodes et aux objectifs de la participation.

Ouvrir largement le processus de participation et donner confiance aux acteurs

Le changement de posture doit aussi s'accompagner d'un effort soutenu en direction de la communication et d'une analyse pertinente du public ciblé. Il s'agit ensuite de conserver ce public, de ne pas le faire fuir par des pratiques inadaptées. Dans de nombreux processus participatifs de centres bourgs cet engagement s'est traduit par des dispositions simples, sûres et vérifiables à toutes les étapes du processus comme le respect des horaires, des comptes rendus clairs et rapides ou un retour systématique sur la finalité réservée aux propositions des participants.

La qualité de l'animation, une des clés de réussite de la participation

La mise en place préalable d'une équipe d'animation dédiée constitue un point commun à l'ensemble des processus participatif étudiés. Une mission animation tout au long de la procédure représente un poste de dépense important mais la qualité et l'originalité de l'animation proposée peut en retour améliorer la valeur des échanges et renforcer grandement la visibilité du projet. La direction de projet veille à choisir des techniques d'animation qui permettent à l'ensemble des participants de prendre part au débat. L'égalité entre les participants doit être la règle au sein des réunions, le rôle de recadrage et de facilitateur de l'animateur, si possible extérieur à l'équipe projet, est ici particulièrement important.

La formation, un levier pour favoriser l'égalité et la prise de parole entre les différents participants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a instauré, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, la mise en place de «conseils citoyens» dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres, des habitants du quartier concerné et des représentants d'associations et acteurs locaux. L'autorité publique s'est assez rapidement rendu compte de la nécessité de former les acteurs sur les différentes thématiques de ce vaste domaine pour qu'ils puissent jouer leur rôle d'interlocuteur citoyen. Dans le cadre de la participation, certains territoires ont réussi à donner aux acteurs locaux les clés essentielles de lecture et de compréhension des enjeux tout en évitant l'aspect rébarbatif du cours théorique. La commune de Guingamp, lauréate du Programme de Revitalisation des Centres-Bourgs dans le département des Côtes-d'Armor, a pour sa part organisé un séminaire en direction des élus sur « attractivité résidentielle et économique d'une centralité : quels leviers d'action ? » mais également des conférences-débats avec la population autour des thèmes de l'habitat, du commerce et de l'économie, et de l'ambiance urbaine.





EXEMPLE DE SALINS LES BAINS (39) : 2017, année participative

Dès 2014, la commune de Salins-les-Bains et la Communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains (devenue Coeur du Jura au 1er janvier 2017) ont initié une réflexion sur la revitalisation du Centre-bourg et de son territoire. En avril 2016, après un an d'études pré-opérationnelles avec un bureau d'étude pluridisciplinaire, le projet de territoire « Salins 2025 » s'articule autour de 3 ambitions : développer l'emploi, rénover l'habitat indigne, dégradé et changer l'image de la ville. L'objectif du plan guide est de retrouver une attractivité au bourg centre au travers plusieurs secteurs principaux d'intervention.

En parallèle, la commune participe au réseau régional bourgs-centres initié par la région Bourgogne Franche-Comté suite à son appel à manifestation d'intérêt régional « bourgs-centres ».

« La fontaine à idées de Luzy »

Lors d'une des rencontres du réseau régional Franche Comté, la commune de Luzy présente sa démarche participative « la Fontaine à idées » animée par le bureau d'études spécialisé Donativo : la municipalité de Luzy s'installe sur le marché hebdomadaire et invite les usagers à soumettre des idées pour le village autour du slogan : « Imaginons ensemble l'avenir de Luzy ». Des feuilles sont mises à disposition permettant aux passants de soumettre une ou deux idées qui sont ensuite accrochées à un fil et exposées aux publics.

Un partenariat avec l'université de Besançon

Cette expérience innovante amène les élus de Salins à mettre en place des phases de concertation participative. Ainsi, une convention de deux ans est signée avec l'université de Besançon sur l'implication des habitants dans les projets, même les plus petits. Des habitants volontaires suivent une formation « d'ambassadeur » et, début mars 2017, la communauté d'enquêteurs « usagers » de Salins (habitants, travailleurs, clients des commerces, etc....) en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire de chercheurs de l'université de Besançon constitue 3 ateliers : le premier sur les jardins en terrasse, le deuxième sur les vitrines vides et le troisième sur les cheminements à Salins. Ce partenariat se poursuit et des publications sont à venir.

En parallèle, en mars 2017, les usagers, habitants, propriétaires, locataires, commerçants, sont sollicités individuellement pour participer à un atelier autour du projet d'aménagement de la Rue de la Liberté. Cet atelier est animé par l'équipe pluridisciplinaire JDBe composée d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et le bureau d'études Donativo en présence des élus et de l'équipe de Salins2025.

Partir d'une page blanche

Même si cet atelier a tout d'abord décontenancé les participants par l'absence de projet déjà défini, ceux-ci ont adhéré au travail de co-construction. Au fil des

EXEMPLE DE SALINS LES BAINS (39) : 2017, année participative

discussions, des regards croisés, du vécu des participants sur leur rue et de la projection imaginée vers le futur, des tendances pour la suite du projet ont émergé.

Le 13 mai 2017, la volonté d'association de la population au projet est ré-affirmée lors d'une journée portes ouvertes « Salins 2025 ». Les différents projets d'urbanisme sont exposés rue de la Liberté, berges de la Furieuse, Parc des Cordeliers pour que chacun puisse s'exprimer. Cette journée portes ouvertes est aussi l'occasion de présenter les nouveaux commerçants et artisans de Salins aux habitants.

Pour revivre la journée, vous pouvez visionner deux petits films en suivant les liens suivants :

<https://www.youtube.com/watch?v=qbw-XxrLJM0>

<https://www.youtube.com/watch?v=gWMmXTI7sA8>

Curistes et touristes impliqués dans la démarche

Pour poursuivre cette année dédiée à la participation, en septembre, ce sont deux jours de co-construction dédiés au projet du parc des Cordeliers qui sont organisés avec l'ensemble de ses usagers, « toutes générations confondues ». Ces nouveaux ateliers ciblent trois groupes d'usagers : les Salinois, les curistes et touristes, les parents et enfants. Ils sont réalisés en collaboration avec les lycéens du Lycée Victor Considérant et les enfants du Centre de Loisirs Lagrange avec l'appui et la mobilisation des agents communaux et des élus.

L'animation de ces deux journées s'appuie sur un « diagnostic en marchant » du parc avec pour objectif de réaliser une photographie prenant en compte tous les aspects de la vie quotidienne (perception visuelle-ambiance, patrimoine bâti et paysager, rapport à la rivière, USAGES, rapport à la ville, place des adultes, place des enfants, place des animaux). Cette approche permet d'activer des discussions sur les bases de l'écoute, du regard, de l'échange autour du « ça fonctionne, ça ne fonctionne pas, ça serait génial si... ». Ensuite, ces ateliers sont retranscrits et valorisés dans un document retraçant les contributions de chacun autour de textes, photos, visuels et vidéo exposés en vitrine du local dédiés aux démarches participatives « l'Atelier ».

Pour clôturer cette année participative, en dé-

cembre, la rue de la liberté (sujet de l'atelier de mars 2017) revient au cœur de la démarche avec cette fois-ci trois heures d'ateliers organisées autour de trois temps forts : un retour aux riverains et aux usagers de l'atelier de mars puis une déambulation nocturne en groupe de 4 à 5 personnes encadrées par 1 observateur et un scribe (déambulation organisée par le Bureau JDBE infrastructures et paysages) pour esquisser des projections avec le regard des riverains en s'interrogeant sur les usages par le prisme de la place du piéton et celle de la voiture.

Cette découverte pedestre est suivie d'un « jeu de la balance » avec des groupes de 5 à 6 personnes qui autour d'une balance vont durant une heure échanger sur l'influence vécue et ressentie de la voiture et du piéton et de leur impact sur les espaces publics d'aujourd'hui et de demain.

Après cette séance de jeu, le bureau d'étude JDBE a fait un retour sur l'atelier avec le groupe puis avec l'équipe Salins 2025 pour définir la poursuite de l'étude, le calendrier et l'utilisation possible de la dynamique créée par la démarche participative et de la matière extraite de ces travaux.

L'année 2018, a débuté par une exposition des planches d'esquisses des aménagements du Parc des Cordeliers lors de la cérémonie des vœux. Et, lors de cette manifestation, ce sont les habitants de Salins les Bains qui ont été appelés à présenter leurs vœux à la commune avec une « Fontaine à vœux ».



« Salins 2025 » : portes ouvertes ©Donativo

D'autres illustrations de ces ateliers sont mises en ligne sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/donativo.revelateur.de.solutions.collectives/posts/1471487739816884>



Source : Mairie d'Ussel
Atelier participatif sur la commune d'Ussel

Mémento des bonnes pratiques en matière de participation¹

- Elle doit avoir un impact sur la décision
- Elle a des objectifs précis mais elle reste ouverte à des propositions diverses
- Les participants sont libres de participer
- Toutes les parties prenantes sont représentées
- Le processus de concertation doit être transparent :
 - vis-à-vis de la décision finale
 - vis-à-vis de la conduite du processus et de la place des participants dans celui-ci
 - vis-à-vis des incertitudes existantes
- Elle reconnaît la multiplicité des points de vue
- La neutralité et la qualité de l'animation conditionnent le succès de la concertation
- C'est à la fois un processus itératif et adaptable
- Elle passe par un accès des parties prenantes aux ressources et à l'information

¹ Source Association internationale pour la participation publique

Pour aller plus loin

- **Mouvement Villes en transition initié par Rob Hopkins** : <http://www.entransition.fr/>
- **Guide des outils pour agir de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'environnement** : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1532>
- **Boîte à outil des EcoQuartiers en milieu rural** : http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20_20170619_atelier3_prezi-2.pdf
- **La charte de la participation du public**: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public>
- **La réforme de la participation du public et de l'évaluation environnementale** : <https://droit-urbanisme-et-aménagement.efe.fr/2017/09/12/la-reforme-de-la-participation-du-public-et-de-levaluation-environnementale/>
- **Guide la concertation territoriale et de la facilitation édité par Lisode en 2017**: http://www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/02/Lisode_Guide_concertation.pdf

Avril 2018

Cette publication fait partie d'une série consacrées aux différents leviers de revitalisation des centres-bourgs, à partir de retour d'expériences.

La collection est disponible sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

